

**Pour la sauvegarde  
de notre patrimoine  
naturel**



Photo : Nicolas HELITAS

**ADHEREZ à  
l'association**

**Oiseaux-Nature**

Oiseaux-Nature est agréée :

- Pour la protection de la Nature  
(Art. 40 de la loi 76629 du 10/07/76)
- Pour la Jeunesse et l'Education Populaire
- Et au titre de l'Art. 160-I du Code de  
l'Urbanisme.



**Une maison  
de la nature  
pour les Vosges**



Photo : Jacques CÔME

En 1988, OISEAUX-NATURE a acheté puis transformé sur ses fonds propres et avec l'aide de ses adhérents l'ancienne Scierie d'Avin à Xertigny.

Ce bâtiment est désormais le siège social de l'association.

L'aménagement de plusieurs mares, la proximité d'un ruisseau aux eaux limpides et d'une forêt aux essences variées en font un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement.

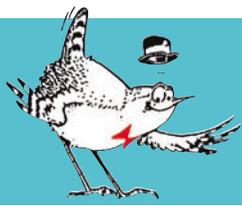
Photo de couverture : Fabrice CAHEZ  
Imprimerie Holveck - Rambervillers



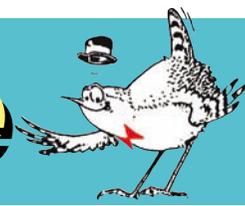
**Oiseaux-Nature**



**Scierie d'Avin  
88220 XERTIGNY  
Tél. 03 29 30 16 23**



# Oiseaux-Nature



## Lutte

- pour l'amélioration de la qualité de l'eau de nos rivières,
- pour la protection de tous les milieux naturels vosgiens,
- pour la préservation des espèces animales et végétales menacées,
- contre les nuisances industrielles au sein d'un collectif d'associations.

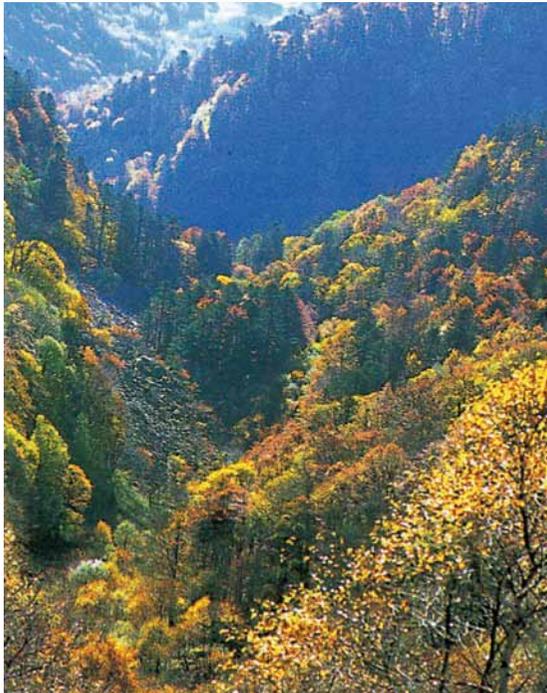


Photo : M. et V. MUNIER

## Participe

- à la commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- aux formations spécialisées « Carrières », « Sites et paysages », « Nature » et « UTN » de la Commission pivot « Nature, paysage et sites »,
- au Comité Départemental Natura 2000,
- au Comité Consultatif de la réserve naturelle de Machais,
- à la Commission de désignation des Commissaires Enquêteurs,
- à la CLIS du Centre d'Enfouissement Technique de Golbey,
- au Comité de Pilotage de la ZPS du massif Vosgien,
- au réseau Lynx (avec plusieurs correspondants)
- au Comité de suivi des grands cormorans.



Photo : M. et V. MUNIER

## Etudie

sur le terrain l'ensemble de la faune et de la flore sauvages de notre région.

## Assure

le suivi faunistique de deux secteurs non chassés sur le Domaine Public Fluvial (Moselle et Meurthe).

## Crée

des zones de non chasse dans tout le département (51 au 10/02/08).

## Gère

une zone humide vivante (plan d'eau de Remiremont) en partenariat avec la ville.

## Informe

le grand public par des conférences et des interventions dans les médias.

## Organise

des sorties de découverte de la nature au fil des saisons, dans des milieux variés.

## Eduque

les enfants à l'observation et à la protection des milieux naturels.

## Recueille

les animaux blessés et les oriente vers des centres de soins.

## Edite

le «TROGLO», la revue qui aime la vie.



Photo : Jacques CÔME

## Engage

des actions en justice contre les pollueurs, les destructeurs d'espèces protégées, les braconniers et des recours contre les décisions administratives contestables.